



- réunion avec les OS.
- réponse écrite Sdis

Contrôleur Général FERLAY
Directeur du SDIS 44
12, Rue Arago
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Nantes, le 26 novembre 2019

Monsieur Le Directeur,

Au printemps dernier, votre Directeur des Ressources Humaines nous recevait pour nous expliquer la procédure des recrutements de personnels sapeurs-pompiers sous statut contractuel. Une première pour le SDIS 44 qui reposait sur une procédure claire, novatrice et répondant en urgence aux besoins de personnels dans les différents centres de secours.

L'occasion pour nos organisations syndicales d'insister sur différents points primordiaux :

- La certitude d'un financement par un reliquat budgétaire non exploité,
- Une procédure unique pour cette année 2019,
- Le recrutement prioritaire de SPV titulaires du concours de sapeur-pompier professionnel de catégorie C,
- Une période servant de test pour faciliter le recrutement, dans la Formation Initiale organisée début d'année 2020, de ces mêmes titulaires du concours.

Nous ne pouvions que favoriser cette dynamique puisqu'elle permettait, à terme, le recrutement de personnels qualifiés et motivés.

Au passage, nous regrettons que le contrat moral initial n'ait pas été tenu dans la manière de recruter ces futurs sapeurs-pompiers professionnels et qu'il serait plus que bon de pouvoir échanger sur ces problématiques.

De manière fortuite, nous apprenons que vous avez décidé de reconduire le dispositif des sapeurs-pompiers contractuels. Pas par un échange constructif, honnête et transparent, mais bien par une parution publique sur la page d'accueil de l'Intranet du SDIS 44.

En cherchant plus en détail, nous comprenons que vous allez injecter 500.000 à 700.000 euros - à l'occasion bien plus encore - dans ce recrutement. Sans doute une mauvaise blague ...

Alors que Monsieur Le Président annonce, en Conseil d'Administration, le financement exceptionnel dédié à la masse salariale du SDIS 44, qui n'aura de grandiose que sa capacité à nous mentir ouvertement, vous nous prouvez de nouveau que cette mascarade peut encore prendre un autre visage.

Car, que pensez d'un DDSIS prêt à jeter plus d'un demi-million d'euros par les fenêtres ?

Oui, Monsieur Le Directeur, le recrutement de sapeurs-pompiers contractuels pour l'année 2020 ne répondra qu'à une nécessité ponctuelle, laissant vide les rangs de vos centres de secours pour les années suivantes.

A moins que cette décision ne cache une vérité plus dérangeante : le remplacement, à terme, de recrutements de sapeurs-pompiers professionnels issus du concours ?

Permettez-nous de vous relater la réalité du terrain, celle que vous et vos directeurs êtes loin de connaître :

- Des centres de secours asphyxiés par toutes ces sur-sollicitations qui ne relèvent pas de nos missions (que vous ne souhaitez pas endiguer),
- Des effectifs qui attendent patiemment depuis des années d'être renforcés,
- Une nécessité d'un passage en 12H sur l'ensemble du département,
- Une application de l'Arrêt MATZAK.

Mais quand est-il, Monsieur Le Directeur, de la grande réflexion sur les effectifs, lancée il y a plusieurs mois ? Quel cap allez-vous enfin poser sur cette problématique majeure ?

Vous l'aurez compris, Monsieur Le Directeur, nous dénonçons cette nouvelle entorse à ce dialogue social que vous proclamez pourtant d'idéal.

Nous condamnons ce recrutement de sapeurs-pompiers contractuels.

Nous condamnons l'utilisation inadaptés des deniers publics.

Nous vous demandons d'annuler ce dispositif et de favoriser, sans attendre, un recrutement massif de sapeurs-pompiers professionnels titulaires du concours.

Nous restons, Monsieur Le Directeur, à la disposition de votre service des ressources humaines pour engager un véritable travail de fond sur l'avenir structurel du SDIS 44.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Directeur l'expression de notre considération la plus distinguée.

Pour l'intersyndicale

L'Union Syndicale SUD SDIS 44